

**BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE S.A.  
(BAC)**

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
états financiers annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**





Building a better  
working world

ECA - Ernst & Young Cameroun  
Tour Ernst & Young  
Boulevard de la Liberté  
BP 3340  
Akwa Douala, Cameroun

Tel: +237 233.42.62.69 / 233 42 94 50  
Email: ecaey@cm.ey.com  
www.ey.com

**BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE S.A.  
BP 1727  
NDJAMENA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux actionnaires de la Banque Agricole et Commerciale

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Banque Agricole et Commerciale, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître une situation nette négative de FCFA 5 614 456 643 y compris une perte nette de FCFA 2 449 412 856 pour l'exercice;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation.

## **I. Audit des états financiers annuels**

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Agricole et Commerciale SA comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, à l'exception du point décrit dans le paragraphe « fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit et des Règlements émis par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

La mise en œuvre des procédures d'audit a conduit à l'identification des facteurs suivants qui sont susceptibles de compromettre la continuité d'exploitation de la Banque :

- La banque n'a pas réalisé de profit depuis sa création et enregistre pour l'exercice 2019 une perte nette de FCFA 2 449 412 856 ;

- Les fonds propres de la banque sont négatifs et s'élèvent à FCFA - 5 578 426 840. La Banque ne respecte ainsi pas les ratios prudentiels édictés par la COBAC. La continuité d'exploitation repose uniquement sur le support financier des États actionnaires ;
- Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social depuis 2015 et n'ont pas été reconstitués au 31 décembre 2019 et toute personne intéressée peut demander la dissolution de la Banque.

En réponse aux options indiquées par la COBAC (liquidation, injection des fonds de 17 518 millions, administration provisoire ou appel à des investissements privés) dans son rapport du 22 janvier 2020, il nous a été affirmé que les actionnaires ont l'intention de recapitaliser la Banque conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2017. Toutefois à la date de notre rapport, le plan détaillé de recapitalisation et de continuité des activités de la Banque, dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19 et la chute du cours pétrole brut, n'a pas été mis à notre disposition et présenté dans les notes aux états financiers.

Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers ne fournissent pas des informations adéquates sur ce point.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), telles que publiées par la International Auditing and Assurance Standards Board (L'« IAASB ») et conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux Comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration**

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 Aout 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du commissaire aux comptes.

## **II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 24 août 2020, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application de la loi et de la réglementation COBAC, nous portons à votre connaissance les faits suivants :

- Non-reconstitution des capitaux propres dans les délais légaux, soit le 31 décembre 2019 au plus tard, contrairement aux dispositions de l'article 665 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA
- Non-respect des articles du 61, 82, 92, 98, 103, 104, 114 et 132 du règlement COBAC R-2016/04 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit et les holdings financières
- Non-respect du Règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit en raison la codification actuelle des comptes clients ne permettant pas le regroupement automatique des entités appartenant à une même relation ou à un même groupe.
- Versement des indemnités (non autorisées par l'Assemblée Générale des Actionnaires) aux membres des comités spécialisés et frais mensuels à verser au Président du Conseil d'Administration, contrairement aux dispositions de l'article 431 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE portant fixation et validation par l'assemblée générale, des indemnités de fonction à verser aux administrateurs en rémunération de leur activité. Les sommes versées sont :
  - FCFA 14,9 millions ont été versés aux administrateurs lors des sessions des conseils d'administration des 29 mars 2019 (N'djaména), 10 juillet 2019 (Khartoum), 02 août 2019 (N'djaména) et 30 Octobre 2019 (Khartoum);
  - FCFA 2,7 millions ont été comptabilisés à l'occasion d'une session du comité des risques et du comité d'audit;
  - Une rémunération mensuelle allouée au Président du Conseil d'Administration de FCFA 500 000 soit FCFA 5,5 millions.

- Non-respect au 31 décembre 2019 des ratios prudentiels suivants :
  - Le ratio de couverture des risques est à - 1465% pour un minimum de 8 % ;
  - Le ratio de couverture des immobilisations est à - 203 %, pour un minimum de 100 % ;
  - Le coefficient de transformation est à - 171 %, pour un minimum de 50 % ;
  - Le ratio de la structure du portefeuille est à 0 %, pour un minimum de 55 % ;
  
- Non-respect du délai d'approbation des comptes annuels :

L'assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2019 ne s'est pas tenue dans les six (06) mois suivant la date de clôture, soit au plus tard le 30 juin 2020. En application des dispositions de l'article 548 de l'Acte Uniforme OHADA sur le Droit des sociétés commerciales, la tenue de l'Assemblée Générale devant se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 doit être autorisée par le Président de la Juridiction compétente.

Douala, le 25 Août 2020

**Le Commissaire aux Comptes  
ECA-Ernst & Young Cameroun**

  
**Abdoulaye MOUCHILI**  
Associé  
Expert-Comptable agréé CEMAC

ECA - ERNST & YOUNG  
Numéro ONECCA S.E.C 05  
RC/MRC/DLA/1984/B/00684  
N° M088400001079 E  
BP 3340 DOUALA

## **ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;



- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## ETATS FINANCIERS

## BILAN - ACTIF

3

Désignation de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Numéro d'Identification : .....

Exercice clos le 31-déc-2019

Durée (en mois) : .....

12

0 (@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

Réf.	ACTIF	Lignes	Exercice N			Exercice N-1
			Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
	Actionnaires restant dû sur capital	01				
	Immobilisations	02	5 328 164 947	2 702 758 010	2 625 406 937	2 965 116 624
	Frais et Valeurs Incorporels Immobilisés	03	745 811 245	585 029 519	160 781 726	231 375 735
	Frais immobilisés	04	132 940 974	49 231 235	83 709 739	91 087 270
	Valeurs incorporelles immobilisées	05	612 870 271	535 798 284	77 071 987	140 288 465
	Immobilisations coporelles	06	4 580 303 702	2 117 728 491	2 462 575 211	2 647 749 221
	Terrains	07	1 502 945 000		1 502 945 000	1 362 945 000
	Immeubles et constructions diverses	08	2 165 895 598	1 485 748 565	680 147 033	940 479 644
	Matériel et mobilier divers	09	661 908 960	497 527 943	164 381 017	132 369 570
	Matériel de transport	10	198 425 000	113 343 333	85 081 667	
	Autres immobilisations corporelles	11	51 129 144	21 108 650	30 020 494	26 945 838
	Immobilisations Corporelles en Cours	12				
	Avances et acomptes versés sur immobilisations	13				185 009 169
	Immobilisations financières	14	2 050 000		2 050 000	85 991 668
	Dépôts et cautionnements	15	1 550 000		1 550 000	1 250 000
	Titres de participation et autres titres immobilisés	16	500 000		500 000	500 000
	Prêts et titres à souscription obligatoire	17				84 241 668
	Opérations avec la Clientèle	18	4 375 785 143	2 951 816 982	1 423 968 161	2 034 442 383
	Crédit à long terme	19	91 668 667		91 668 667	169 829 851
	Crédit à moyen terme	20	41 311 705		41 311 705	147 549 323
	Crédit à court terme	21	85 616 706		85 616 706	1 441 719 679
	Créances nettes en souffrance	22	3 995 667 327	2 951 816 982	1 043 850 345	58 082 480
	Comptes débiteurs de la clientèle	23	16 033 492		16 033 492	38 254 567
	Autres sommes dues par la clientèle	24	145 487 246		145 487 246	179 006 483
	Opérations diverses	25	2 983 085 399	292 074 714	2 691 010 685	3 043 082 178
	Fournisseurs avances versées	26				
	Chèques et effets reçus à encaisser	27				8 399 807
	Personnel, Etat et autres comptes débiteurs	28	2 983 085 399	292 074 714	2 691 010 685	3 034 682 371
	Créances en souffrance	29				
	Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	30	4 623 383 689	527 446 110	4 095 937 579	4 808 770 752
	Titres de placement et de transaction	31				
	Marché monétaire	32				
	Autres valeurs données en pension ou achetées	33				
	Prêts et comptes à terme des correspondants	34				
	Comptes à vue des correspondants	35	3 242 983 018		3 242 983 018	3 683 888 416
	Caisse	36	852 954 561		852 954 561	1 124 882 336
	Créances en souffrance sur les correspondants	37	527 446 110	527 446 110		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	38	17 310 419 178	6 474 095 816	10 836 323 362	12 851 411 937

**BILAN - PASSIF****4**Désignation de l'entr **BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE**Adresse : **B.P :1727 - AVENUE CHARLES DE GAULLE**Numéro d'Identificat **900032R**Exercice clos le **31-déc-2019**

Durée (en mois) :

**12**

0 (@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

Réf.	PASSIF(avant répartition)	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	01	<b>-4 166 468 968</b>	<b>5 409 687</b>
	<b>Fonds propres avant imputation FVII et Engagement pe</b>	02	<b>-5 578 426 840</b>	<b>-3 138 465 081</b>
CC	Capital ou dotation	03	10 000 000 000	10 000 000 000
CD	Primes liées au capital	04	0	
CE	Réserves	05	0	99 762 306
CF	Report à nouveau	06	-13 165 043 787	-11 094 021 044
	<b>Résultat en instance d'affectation</b>	07	<b>-2 449 412 856</b>	<b>-2 170 785 046</b>
	Subventions d'investissement	08	0	
CG	Fonds de financement et de garantie	09	0	
CI	Provisions pour risques bancaires généraux	10	36 029 803	26 578 703
CK	<b>Autres capitaux permanents</b>	11	<b>1 411 957 872</b>	<b>3 143 874 768</b>
	Fonds de garantie mutuels	12	0	
	Provisions spéciales et réserves réglementées	13	1 206 400 000	989 570 943
	Emprunts obligataires	14		
	Autres ressources permanentes	15	0	1 952 804 394
CL	Provisions pour risques et charges	16	205 557 872	201 499 431
	<b>Opérations avec la clientèle</b>	17	<b>9 945 973 298</b>	<b>9 753 138 578</b>
DH	Comptes de dépôts à régime spécial	18	0	
DI	Compte de dépôts à terme	19	0	
DJ	Compte créditeurs à vue	20	9 420 109 905	9 150 760 015
DM	Autres comptes de la clientèle	21	525 863 393	602 378 563
	<b>Opérations diverses</b>	22	<b>5 056 819 032</b>	<b>3 092 863 672</b>
job	Fournisseurs	23	0	
	Comptes d'encaissement	24	0	8 399 807
	Personnel, Etat et autres comptes Crédeurs	25	5 056 819 032	3 084 463 865
	Dettes en souffrance	26		
	<b>Opérations de trésorerie et opérations interbancaires</b>	27	<b>0</b>	<b>0</b>
	Marché monétaire - Emprunts interbancaire	28	0	
	Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	29	0	
	Emprunts et comptes à terme des correspondants	30	0	
	Comptes à vue des correspondants	31	0	
	<b>Total du bilan passif</b>	32	<b>10 836 323 362</b>	<b>12 851 411 937</b>

0

0

Désignation de l'entreprise : **BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE**  
 Adresse : **B.P :1727 - AVENUE CHARLES DE GAULLE**  
 Numéro d'Identification : **900032R** Exercice clos le **31-déc-2019** Durée (en mois) : **12**

(@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

<b>COMPTE DE RESULTAT : CHARGES</b>				
Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	<b>Détermination de la marge sur opérations de trésorerie</b>	01		
60	Charges sur opérations de trésorerie	02	0	0
	<i>Marge sur opération de trésorerie</i>	03		
	<b>Détermination de la marge sur opérations avec la clientèle</b>	04		
61	Charges sur opérations avec la clientèle	05	0	
	<i>Marge/opérations avec la clientèle</i>	06		
	<b>Détermination de la marge sur opérations bancaires</b>	07		
62	Charges sur opérations bancaires diverses	08	17 573 322	23 421 763
63	Charges sur ressources permanentes	09		
	<i>Marge sur opérations bancaires</i>	10		
	<b>80 - Détermination du produit net bancaire</b>	11		
	Marge sur opérations de trésorerie	12		
	Marge sur opérations avec la clientèle	13	0	0
	Marge sur opérations bancaires	14	0	0
	<i>Produit net bancaire</i>	15		
	<b>81 - Détermination du produit global d'exploitation</b>	16		
64	Charges générales d'exploitation	17	536 545 970	420 453 029
	<i>Produit global d'exploitation</i>	18		
	<b>82 - Détermination du Résultat Brut d' Exploitation</b>	19		
	Produit global d'exploitation	20	0	0
65	Frais de personnel	21	846 740 538	859 878 630
66	Impôts et taxes	22	78 520 307	91 212 099
68	Dotations aux amortissements	23	640 648 851	246 847 758
	<i>Résultat brut d'exploitation</i>	24		
	<b>83 - Détermination du Résultat courant</b>	25		
	Résultat brut d'exploitation	26	2 020 055 276	947 840 442
69	Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	27	753 459 574	1 500 854 590
	<i>Résultat courant</i>	28		
	<b>84 - Détermination du Résultat Exceptionnel</b>	29		
67	Pertes exceptio./ exercices antérieurs ; (-)values sur cession d'éléments d'actifs	30	69 701 537	110 352 626
	<i>Résultat exceptionnel</i>	31		
	<b>85 - Détermination du Résultat Net Avant Impôts</b>	32		
	Résultat courant	33	-2 382 686 103	-2 137 197 880
	Résultat exceptionnel	34	-66 726 753	-33 587 166
	<i>Résultat net avant impôts</i>	35		
	<b>86 - Détermination de l'Impôt sur le Résultat</b>	36		
	Acompte payé	37		
	Restant dû	38		
	<i>Impôt sur le Résultat</i>	39		
	<b>870 - Détermination du résultat net de la période à affecter</b>	40		
	Résultat net avant impôt (virement du solde débiteur de 85)	41	-2 449 412 856	-2 170 785 046
	Impôt sur le résultat (virement du solde débiteur de 86)	42	0	0
	<i>Résultat net à affecter</i>	43		

Désignation de l'entreprise  
Adresse  
Numéro d'identification

**BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE**

**B.P :1727 - AVENUE CHARLES DE GAULLE**

**900032R**

Exercice clos le

**31-déc-2019**

Durée (en mois)

**12**

(@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

**COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS**

Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	<b>Détermination de la marge sur opération de trésorerie</b>	01		
70	Produits sur opérations de trésorerie	02	359 690	134 337
	<i>Marge sur opérations de trésorerie (+ ou -)</i>	03	359 690	134 337
	<b>Détermination de la marge sur opérations avec la clientèle</b>	04		
71	Produits sur opérations avec la clientèle	05	12 896 036	594 983 758
	<i>Marge/opérations avec la clientèle (+ ou -)</i>	06	12 896 036	594 983 758
	<b>Détermination de la marge sur opérations bancaires</b>	07		
72	Produits sur opérations bancaires diverses	08	46 174 113	75 954 742
73	Produits du portefeuille titres et prêts à souscription obligatoire	09	-	
	<i>Marge sur opérations bancaires (+ ou -)</i>	10	28 600 791	52 532 979
	<b>80 - Détermination du produit net bancaire</b>	11		
	Marge sur opérations de trésorerie	12	359 690	134 337
	Marge sur opérations avec la clientèle	13	12 896 036	594 983 758
	Marge sur opérations bancaires	14	28 600 791	52 532 979
	<i>Produit net bancaire (profit =+ perte =-)</i>	15	41 856 517	647 651 074
	<b>81 - Détermination du produit global d'exploitation</b>	16		
	Produits net bancaire	17	41 856 517	647 651 074
74	Produits accessoires	18	19 776 979	22 900 000
	<i>Produit global d'exploitation (+ ou -)</i>	19	-474 912 474	250 098 045
	<b>82 - Détermination du Résultat Brut d'Exploitation</b>	20		
	Produit Global d'Exploitation	21	- 474 912 474	250 098 045
78	Reprises sur amortissements	22	20 766 894	
	<i>Résultat Brut d'exploitation (profit =+ perte =-)</i>	23	-2 020 055 276	-947 840 442
	<b>83 - Détermination du Résultat courant</b>	24		
	Résultat Brut d'Exploitation	25	- 2 020 055 276	- 947 840 442
79	Reprises de provisions et récupérations des créances irrécouvrables	26	390 828 747	311 497 152
	<i>Résultat courant (profit =+ perte =-)</i>	27	-2 382 686 103	-2 137 197 880
	<b>84 - Détermination du Résultat Exceptionnel</b>	28		
76	Subvention d'exploitation	29	-	
77	Profit exceptio./ exercices antérieurs ; (+)values sur cession d'éléments d'actifs, Subvt°	30	2 974 784	76 765 460
	<i>Résultat exceptionnel (profit =+ perte =-)</i>	31	66 726 753	33 587 166
	<b>85 - Détermination du Résultat Net Avant Impôts</b>	32		
	Résultat courant	33	-	-
	Résultat exceptionnel	34	-	-
	<i>Résultat net avant impôts (profit =+ perte =-)</i>	35	2 449 412 856	2 170 785 046
	<b>86 - Détermination de l'Impôt sur le Résultat</b>	36		
	Trop versé	37	-	-
	<i>Impôts sur le résultat (profit =+ perte =-)</i>	38	-	-
	<b>870 - Détermination du résultat net de la période à affecter</b>	39		
	Résultat net avant impôt (Solde créditeur)	40	- 2 449 412 856	- 2 170 785 046
	<i>Résultat net à affecter (profit =+ perte =-)</i>	41	- 2 449 412 856	- 2 170 785 046

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## 1- ACTIVITE

Banque Agricole et Commerciale S.A. (BAC) est une banque de droit tchadien qui exerce les activités classiques d'une banque de dépôt d'une part et la banque islamique d'autre part, à savoir :

- la gestion des comptes de dépôt ;
- l'octroi de crédits à l'économie ;
- le financement de l'agriculture à travers le crédit islamique ;
- la réalisation d'opérations bancaires.

## 2- PRINCIPES COMPTABLES

### Base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation bancaire (notamment le plan comptable des établissements de crédit) définie par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

Ils sont établis selon le principe du coût historique à l'exception des créances et dettes en devises qui sont converties sur la base des cours au 31 décembre 2019.

### Hypothèse de continuité d'exploitation

La banque a enregistré des pertes nettes importantes au cours des quatre derniers exercices respectivement, FCFA 2 449 millions en 2019, FCFA 2 171 millions en 2018, FCFA 2 124 millions en 2017 et FCFA 1 420 millions en 2016 soit au total FCFA 8 164 millions. Cette situation a entraîné une diminution des capitaux propres qui sont négatifs et s'élèvent à FCFA 5 578 millions au 31 décembre 2019.

En outre, cela a négativement affecté les fonds propres nets corrigés réglementaires qui sont de FCFA - 5 847 millions (CERBER provisoires au 31/12/2019). La banque n'a par conséquent pas respecté certains ratios prudentiels au cours de l'exercice 2019.

Face à cette situation des mesures pour améliorer la santé financière de la banque, les actionnaires ont décidé le 21 juin 2017 de l'augmentation du capital pour le porter à FCFA 15 milliards, ils se sont engagés pour apporter tout le soutien financier et assistance nécessaire à la poursuite des activités de la banque de façon pérenne ;

Les deux actionnaires ont convenu de libérer ce montant au plus tard le 31/12/2018 par séquence trimestrielle de 750 000 Dollars.

Au 31 décembre 2019, les actionnaires ont libéré en espèces FCFA 845 320 230 (actionnaire soudanais) et 200 tracteurs et 55 charrues pour une valeur de FCFA 2 953 788 275 (actionnaire Tchadien). A cette date, les fonds propres demeurent toujours inférieurs à la moitié du capital social et se situent à FCFA - 5 578 millions d'où une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les états financiers de la banque ont été établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

### Immobilisations incorporels

Il s'agit pour l'essentiel de frais relatifs à divers logiciels informatiques et des frais exceptionnels. Ils sont amortis entre 3 et 5 ans.



### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût de revient et les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement utilisés correspondent aux taux fiscaux en vigueur au Tchad. Les taux pratiqués sur les principales valeurs immobilisées sont les suivants :

Immeuble	5 %
Aménagements, agencements et installations techniques	10 %
Matériels et mobilier d'exploitation	10 %
Matériel informatique	33 %
Mobilier de bureau	10 %
Matériel de bureau	10 - 20 %
Matériel de transport	20 %

### Réévaluation des immobilisations corporelles

Le terrain abritant le siège (FCFA113millions) a été réévalué en 2011 engendrant un écart de réévaluation de FCFA 1 206 millions. Cette réévaluation a été autorisée par le Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale (BAC) en sa séance du 5 Août 2011. L'écart de réévaluation inscrit au bilan au 31/12/2019 s'élève :

- Ecart de réévaluation immobilisations non amortissables FCFA 1 206 400 000

Des écritures de régularisation ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2020 afin de corriger les écritures antérieurement comptabilisées dans le cadre de la réévaluation des immobilisations de 2011.

Elles ont constitué à annuler les écritures antérieurement saisies entre 2011 et 2019 et à comptabiliser de nouvelles écritures conformes aux prescriptions du PCEC. Elles ont conduit à corriger la valeur de l'écart de réévaluation sur immobilisations non amortissables pour le passer de FCFA 979 875 650 à FCFA 1 206 400 000 et à enregistrer une moins-value évaluée à dire d'expert de FCFA 319 639 202 sur l'immeuble siège et les aménagements.

### Titres de participation

Les participations détenues par la banque sont comptabilisées à leur coût historique d'achat.

### Créances préoccupantes et douteuses

Les engagements font l'objet d'un examen individuel en fin d'exercice. Les créances douteuses sont isolées des créances saines.

Les provisions sont estimées dossier par dossier et les dotations nécessaires constituées. Les intérêts sont réservés dès que la position du compte ne permet plus d'espérer leur règlement.

### Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs en monnaie étrangère sont convertis en Franc CFA (FCFA) au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En cas de gain ou de perte de change en fin d'exercice, celui-ci est enregistré dans le compte de résultat approprié.

Les gains ou pertes de change sur les opérations commerciales réalisées en cours d'exercice sont enregistrés directement dans le compte de résultat.

Situation fiscale de la banque :

Faisant suite à l'expiration le 09 octobre 2014 de la convention d'exonération fiscale entre le Ministère des Finances et du budget et la Banque Agricole et Commerciale, le Ministère des Finances et du Budget n'avait pas renouvelé le bénéfice de cet avantage fiscal. Au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 septembre 2018, ils avaient alors accordé un « dégrèvement d'office des impôts depuis la création de la Banque jusqu'au 31 décembre 2018 ». La banque avait alors saisi le 25 octobre 2018 le Directeur Général des impôts afin de lui notifier la décision des actionnaire et l'état des dettes fiscales de la banque. C'est dans cet esprit qu'au 31 décembre 2019, la banque n'a pas procédé à une évaluation et à la comptabilisation du risque fiscal associé aux chefs de redressement issus des contrôles fiscaux dont elle a fait l'objet en 2019 tant sur les exercices contrôlés que sur les exercices non prescrits. De même, elle n'a pas procédé au reversement des retenues d'IRPP et de cotisations sur salaires

Rappelons que le 10 décembre 2019, la société a été notifiée par la Direction générale des services des impôts par courrier 231/DGSI d'une notification de redressement à l'issu du contrôle sur pièces couvrant l'exercice 2018. Cette notification met à la charge des impositions de FCFA 71 131 115 (dont FCFA 62 470 792 en principal, le reste représentant des intérêts de retard). La société a répondu à cette notification le 13 décembre 2019. A la date de notre intervention, la réponse de l'administration fiscale n'avait pas répondu à la banque. Le 24 décembre 2019, la banque a reçu une notification de redressement suite à la vérification générale de comptabilité couvrant les exercices 2016 et 2017. Les impositions mises à la charge de la banque s'élèvent à FCFA 230 715 882 dont FCFA 148 736 418 en principal et FCFA 81 979 464 d'intérêts de retard.

**3- IMMOBILISATIONS**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
	<b>MFCFA</b>	<b>MFCFA</b>
<u><b>Immobilisations incorporelles</b></u>		
Valeur brute	746	671
Amortissements	585	439
	<hr/>	<hr/>
<b>Valeur nette (1)</b>	<b>161</b>	<b>232</b>
<u><b>Immobilisations corporelles</b></u>		
Valeur brute	4 580	3 864
Amortissements	2 118	1 216
	<hr/>	<hr/>
<b>Valeur nette (2)</b>	<b>2 463</b>	<b>2 648</b>
<b>Valeur totale nette (1) + (2)</b>	<b>2623</b>	<b>2 880</b>

### 3-1 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	Montant brut	Amorts/Prov	Net
	MFCFA	MFCFA	MFCFA
Frais Immobilisés	133	49	84
Valeurs incorporelles immobilisées	613	536	77
	_____	_____	_____
<b>Total</b>	<b>746</b>	<b>585</b>	<b>161</b>
	=====	=====	=====

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des coûts d'acquisitions du logiciel Delta et des frais accessoires relatifs l'augmentation du capital, les autres frais à étaler.

### 3-2 Immobilisations Corporelles

Ces immobilisations s'analysent comme suit :

	Montant brut	Amorts/Prov	Net
	MFCFA	MFCFA	MFCFA
Terrains	1 503	0	1 503
Immeubles d'exploitation	2 166	1 486	680
Matériels, mobiliers Divers.	662	498	164
Matériels de Transports	198	113	85
Autres immobilisations corporelles.	51	21	30
	_____	_____	_____
<b>Total</b>	<b>4 580</b>	<b>2 118</b>	<b>2 462</b>
	=====	=====	=====

- Les immeubles d'exploitation sont constitués par les immeubles abritant le siège de la banque, des agencements, installations.
- La rubrique « matériels, mobiliers et autres immobilisations » est constituée notamment du matériel informatique, du matériel et mobilier de bureau, du matériel divers, et matériel d'habitation, du matériel roulant.

### 3-3 Immobilisations Financières

	Montant brut	Amorts/Prov	Net
	MFCFA	MFCFA	MFCFA
Dépôts et cautionnements	1	0	1
Prêts et titres à souscription obligatoire (1)	1	0	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
	=====	=====	=====

### 4- CREDITS A LA CLIENTELE

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Crédits à long terme	92	170
Crédits à moyen terme	41	148
Crédits à court terme	86	1 442
Comptes débiteurs de la clientèle	16	38
Créances en souffrance de la clientèle	3 996	3 488
Autres sommes dues	145	179
	_____	_____
<b>Total brut</b>	<b>4 376</b>	<b>5 465</b>
Provisions	(2 952)	(3 431)
	_____	_____
<b>Crédits nets à la clientèle</b>	<b>1 424</b>	<b>2 034</b>
	=====	=====

L'encours des crédits à la clientèle comprend :

Ces crédits, dont la durée de vie varie de 2 à 15 ans, sont comptabilisés, pour le montant net revenant à la banque ;

Les crédits à court terme qui sont représentés par le portefeuille d'effets escomptés par la clientèle auprès de la BAC, les avances sur stocks, etc.

Les comptes débiteurs de la clientèle qui sont constitués par les découverts et facilités de caisse à la clientèle, ainsi que les comptes courants.

**Les créances en souffrance s'analysent ainsi :**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
	<b>MFCFA</b>	<b>MFCFA</b>
Créances impayées	836	5
Créances immobilisées		
Créances douteuses	3 160	3 483
	<hr/>	<hr/>
<b>Encours brut des créances ensouffrance</b>	<b>3 996</b>	<b>3 488</b>
Provisions	(2 952)	(3 430)
<b>Encours net des créances en souffrance</b>	<b>1 044</b>	<b>58</b>
	=====	=====

Les créances impayées représentent les sommes non payées à l'échéance normale.

Les créances douteuses sont des concours présentant un risque de non- recouvrement.

**5- COMPTE DE REGULARISATION ACTIF ET DIVERS**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
	<b>MFCFA</b>	<b>MFCFA</b>
Chèques et effets	0	8
Personnel, Etat et autres comptes débiteurs	2 983	3 035
Créances en souffrance	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>Total brut</b>	<b>2 983</b>	<b>3 043</b>
Provisions	292	0
	<hr/>	<hr/>
<b>Total net</b>	<b>2 691</b>	<b>3 043</b>
	=====	=====

Au 31/12/2019 le solde 411 Chèques à recouvrer reçus de la clientèle est de MFCFA 0 contre 8 en 2018.

Le poste Personnel, Etat et autres comptes débiteurs se décompose comme suit :

Avances au Personnel	36 382 542
Débiteurs divers	909 017
Charges payées ou comptes d'avances	27 603 001
Charues et Tracteurs	2 917 872 648

### 5-1 Stock de tracteurs et charrues

Au 31 décembre 2019, la banque dispose d'un stock de marchandise de l'ordre de FCFA 2 917 872 648 constitué essentiellement des tracteurs et charrues reçus de l'actionnaire Etat tchadien sous forme d'apport en nature. Cette valeur correspond à 198 unités de tracteurs et 48 charrues dont le cout unitaire moyen est de FCFA 14,5 millions pour les tracteurs et 1 million pour les charrues.

Ce cout d'entrée est loin d'être le prix accepté par la clientèle car depuis leur réception, la banque n'a pu liquider même un tracteur.

Une provision de 292 074 714 FCFA représentant **10%** de la valeur globale des stocks a été constituée au 31/12/2019.

### 6- AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET DE TRESORERIE (ACTIF)

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
BEAC - Réserves obligatoires -	0	0
Comptes à vue Correspondants	3 243	3 684
Créances en souffrance sur correspondants	527	561
	<hr/>	<hr/>
<b>Total correspondants (1)</b>	<b>3 770</b>	<b>4 245</b>
Provisions pour dépréciation (2)	(527)	(561)
	<hr/>	<hr/>
<b>Total correspondants net (1) + (2)</b>	<b>3 243</b>	<b>3 684</b>
Caisses (3)	853	1 125
	<hr/>	<hr/>
<b>Total = (1) + (2) + (3)</b>	<b>4 096</b>	<b>4 809</b>
	=====	=====

Ce poste comprend les avoirs à vue détenus par BAC auprès de la BEAC et auprès des banques non associées.

Le solde de la caisse est constitué d'opérations aux guichets en FCFA et en devises.

**7- FONDS PROPRES**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
	<b>MFCFA</b>	<b>MFCFA</b>
Capital social	10 000	10 000
Réserves	0	100
Report à nouveau	(13 165)	(11 094)
Résultat de l'exercice	(2 449)	(2 170)
Provisions pour Risques bancaire généraux	36	27
	<hr/>	<hr/>
Situation nette	<b>(5 578)</b>	<b>(3 138)</b>
	=====	=====

La répartition du capital social de la Banque Agricole et Commerciale s'analyse comme suit :

Etat Tchadien	50,00 %
Banque Agricole du Soudan	50,00 %
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>
	=====

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
	<b>MFCFA</b>	<b>MFCFA</b>
Provisions spéciales et réserves réglementées	1 206	990
Autres ressources permanentes	0	1 953
Provisions pour risques et charges (1)	206	201
	<hr/>	<hr/>
Autres capitaux permanents	<b>1 412</b>	<b>3 144</b>
	=====	=====

(1) On note principalement les provisions en couverture des indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de la BAC.

La hausse des provisions réglementées devrait être expliquée par les écritures de correction comptable de la réévaluation de 2010, de même les règles d'évaluation de l'IFC doivent être mentionnées.

## 8- COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Dépôts à terme	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>Compte à terme clientèle (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Comptes créditeurs à vue et Comptes d'épargne	9 420	9 151
Autres sommes dues à la clientèle	526	602
	<hr/>	<hr/>
<b>S/total comptes à vue clientèle (2)</b>	<b>9 946</b>	<b>9 753</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Total (1) +(2)</b>	<b>9 946</b>	<b>9 753</b>
	=====	=====

Ces comptes comprennent :

Les dépôts à terme qui sont constitués par des fonds déposés par les clients et bloqués jusqu'à expiration du délai fixé dans le contrat de dépôt.

Les comptes créditeurs à vue qui donnent la possibilité de retrait aux titulaires desdits comptes à tout moment ;

Les comptes d'épargne qui reprennent le solde des comptes sur livret (réservés aux personnes physiques et sous certaines conditions, aux associations), rémunérés à un taux réglementé.

Les comptes sans mouvement créditeurs qui font l'objet d'un cantonnement par mesure de prudence.

## 9- COMPTES DE REGULARISATIONS PASSIF ET DIVERS

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Etat, personnel et créditeurs divers	5 057	3 085
Fournisseurs,	0	0
Succursales et agences		
Comptes d'encaissement	0	8
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>5 057</b>	<b>3 093</b>

(\*) La rubrique « Comptes de régularisation passif » se décompose comme suit :

Charges a payer	87 137 183
Etat impots et taxes	217 359 830
Etat Tchadien apports en nature	2 799 517 625
Etat Tchadien apports en especes	1 107 484 164
Etat Soudanais apports en especes	845 320 032



## 10-OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Comptes à vue Correspondants	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>Total correspondants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 13- COMPTES DE HORS BILAN

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Engagements donnés	1 695	1 149
Engagements reçus	1 626	2 112

Les engagements donnés et reçus au 31/12/2019 s'analysent comme suit :

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>Montants</b>
Contregaranties en faveur des correspondants	463
Autres ouvertures de crédits confirmés	
Cautions et avals	623
Autres garanties	
Engagements par signature douteux donnés/Clientèle	608
	1695
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>Montants</b>
Hypothèques reçues	1626

## 14- PRODUITS NET BANCAIRE

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Produits d'exploitation bancaires	59	671
Charges sur opérations bancaires	(18)	(23)
	<hr/>	<hr/>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>41</b>	<b>648</b>
	=====	=====

Le Produit net bancaire a connu une baisse comparativement à la même période une année avant.

Cette baisse est imputable essentiellement à la décision prise par la direction de suspendre l'octroi de crédit à la clientèle faute de liquidité, qui en principe est la principale source de revenus de la banque ;

### 15- PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Produit net bancaire	41	648
Produits accessoires	20	23
Charges générales d'exploitation	(537)	(420)
<b>Produit Global d'exploitation</b>	<b>475)</b>	<b>251</b>
=====		=====

Le Produit global est également en baisse du fait de la baisse du Produit net bancaire.

### 16- RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Produit Global d'exploitation	(475)	251
Reprises d'amortissements	21	0
Autres charges d'exploitation	(1 566)	(1 199)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>(2 020)</b>	<b>(948)</b>
=====		=====

La baisse du Résultat brut d'exploitation est tributaire de la baisse du PNB.

### 17- RESULTAT COURANT

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Résultat Brut d'exploitation	(2 020)	(948)
Reprises de provisions	391	311
Dotations aux provisions	(753)	(1 501)
<b>Résultat Courant</b>	<b>(2 382)</b>	<b>(2 137)</b>
=====		=====

L'amortissement constatée sur l'écart de réévaluation de 2010, la dépréciation de la valeur des tracteurs, la provision des indemnités de fin de carrière et des comptes de la clientèle ont aggravé la situation de ce résultat déficitaire. Ces provisions sont les compléments des provisions pour créances en souffrance et des indemnités de fin de carrière déjà entamées depuis plusieurs exercices.

#### 18- RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Profits exceptionnels	3	77
Pertes exceptionnelles	(70)	(110)
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>(67)</b>	<b>(33)</b>
	=====	=====

Le résultat exceptionnel déficitaire se justifie essentiellement par la comptabilisation des charges sur exercices antérieurs en 2019.

#### 19- RESULTAT NET

	31/12/2019	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Résultat Courant	(2 382)	(2 137)
Résultat Exceptionnel	(67)	(33)
<b>Résultat Net</b>	<b>(2 449)</b>	<b>(2 170)</b>

#### 20- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

##### - Crise au Covid19

Depuis le mois de mars 2020, l'activité économique connaît un ralentissement du fait de la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19. Les autorités tchadiennes ont pris des mesures strictes pour y faire face et cela n'est pas sans impact sur l'économie nationale en général et sur les activités de BAC en particulier.

Bien que cette pandémie soit sans impact sur le résultat de l'exercice 2019, les événements résultant de celle-ci feront l'objet d'une communication sur l'exposition de la banque aux incidences de cette pandémie à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2019, ainsi qu'à la Commission bancaire (COBAC) conformément à sa lettre circulaire LC/COB/09 du 25 mars 2020.

##### - Reprise des tracteurs et pièces travaillantes par l'Etat Tchadien

Face aux difficultés rencontrées dans la vente des tracteurs, objet de l'apport en nature de l'Etat Tchadien consécutif à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017, la restitution physique des tracteurs et pièces travaillantes restants a été effectuée par la banque à la SIMATRAC suivant le procès-verbal de réception des tracteurs et pièces travaillantes du 15 mai 2020 sur décision de l'actionnaire Tchadien.